



Projet immobilier Avenue des Peupliers

Commune de Cesson-Sévigné (35)

Pré-diagnostic écologique en période hivernale

RENNES, siège social
Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 14 55 70
rennes@ouestam.fr

NANTES
5 boulevard Ampère
44470 CARQUEFOU
Tél : 02 40 94 92 40
nantes@ouestam.fr

LA ROCHELLE
36 ter Rue Montcalm,
Bâtiment B, Bureau B104
17000 LA ROCHELLE
Tél : 07 84 17 13 33
larochelle@ouestam.fr

Rapport

DECEMBRE 2024



Ce document a été réalisé par :

Antoine CSUTOROS – Ecologue

Nina NEVEU – Ecologue

Florian LE DU – Ecologue

Valérie LE BIHAN - Cartographe

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	5
2. CONTEXTE ET ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	6
2.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE	6
2.2 ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	9
2.2.1 Données Floristiques.....	9
2.2.2 Données Faunistiques.....	10
3. RESULTATS DES INVENTAIRES FLORISTIQUES ET ZONES HUMIDES	12
3.1 ZONES HUMIDES	12
3.1.1 Cadre réglementaire.....	12
3.1.2 Résultats	13
3.2 FLORE ET HABITATS	17
3.2.1 Habitats	17
3.2.2 Flore.....	21
4. RÉSULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES	25
4.1 OISEAUX.....	25
4.2 CHIROPTERES	27
4.3 AMPHIBIENS, INVERTEBRES, MAMMIFERES TERRESTRES ET SEMI-AQUATIQUES ET REPTILES	28
5. SYNTHESE DES ENJEUX	28
6. PRECONISATIONS.....	29
6.1 PRECONISATION DE MESURES DE REDUCTION D'IMPACT.....	29
6.2 PRECONISATIONS DE GESTION ET D'AMENAGEMENTS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE	29
6.2.1 Plantations d'espèces locales	29
6.2.2 Habitats favorables à la petite faune	29
6.2.3 Habitats favorables aux insectes.....	29
6.2.4 Habitats favorables aux oiseaux	30
6.2.5 Habitats favorables aux chiroptères.....	31

Liste des tableaux

Tableau 1 : Zonages réglementaires et d'inventaires situés dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude	6
Tableau 2 : liste des espèces végétales patrimoniales référencées sur la commune de Cesson-Sévigné	9
Tableau 3 : liste des espèces végétales invasives référencées sur la commune	9
Tableau 4 : Nombre d'espèces faunistiques connues sur la commune de Cesson-Sévigné, hors ichtyofaune et bivalves.....	11
Tableau 5 : Descriptif des sondages pédologiques	16
Tableau 6 : Tableau des habitats	17
Tableau 7 : Flore invasive	21
Tableau 8 : Espèces d'oiseaux recensées lors du passage hivernal du 13 novembre 2024.....	25

Liste des figures

Figure 1 : Contexte et localisation du périmètre aménageable	5
Figure 2 : Zonages de milieux naturels à proximité de la ZIP	7
Figure 3 : Site Natura 2000 à proximité de la ZIP	8
Figure 4 : Tableau GEPPA pour la caractérisation des zones humides	13
Figure 5 : Sondage 1, sol sain non hydromorphe, longueur 90 cm	13
Figure 6 : Carte du diagnostic zones humides.....	14
Figure 7 : Sondage 1, 25 premiers cm	15
Figure 8 : Sondage 1, entre 25 et 50 cm.....	15
Figure 9 : Sondage 1, entre 80 et 90 cm.....	15
Figure 10 : Remblai caillouteux (refus de tarière), Sondage 2	16
Figure 11 : Carte des habitats.....	18
Figure 12 : Gazon urbain	19
Figure 13 : Massifs ornementaux	19
Figure 14 : Gazon urbain avec Massifs ornementaux	20
Figure 15 : Carte de la flore invasive	22
Figure 16 : Haie de Laurier palme à l'ouest.....	23
Figure 17 : Station spontanée de Laurier palme dans un Massif ornemental	23
Figure 18 : Buisson ardent.....	24
Figure 20 : Carte de localisation des espèces d'oiseaux recensées lors du passage hivernal du 13 novembre 2024	26
Figure 21 : Bâtiments prospectés, ayant une très faible potentialité de gîtes de chiroptères	27

1. PREAMBULE

Le groupe GIBOIRE projette de mener une opération immobilière Avenue des Peupliers à Cesson-Sévigné (35).

L'emprise de projet s'étend sur 9765 m². Le terrain est occupé par des bâtiments, des parkings et quelques centaines de m² d'espace vert.

Notre étude s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un pré-diagnostic écologique en période hivernale, avec l'inventaire des habitats, de la flore, des zones humides et de la faune lors de plusieurs passages, pour évaluer les sensibilités écologiques du site.



Figure 1 : Contexte et localisation du périmètre aménageable

2. CONTEXTE ET ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

2.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE

L'analyse porte sur les zonages réglementaires et d'inventaires présents dans un rayon de 5 km autour du projet. Ce rayon de 5 km a été choisi en considérant que les éventuels impacts du projet ne dépassaient pas cette limite.

On dénombre deux zonages d'inventaires et un zonage réglementaire dans un rayon de 5 km. Il s'agit de deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type I et d'un Arrêté de protection de biotope.

Tableau 1 : Zonages réglementaires et d'inventaires situés dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude

Code	Distance au site (en km)	Nom du site	Intérêt
ZNIEFF de type I			
530020127	2,8	BOIS DE VAUX	Ce bois est en partie inclus dans le parc du château de Vaux. Plusieurs stations d'espèces patrimoniales ont été notées, mais non retrouvées en 2009 ; il s'agit de <i>Dactylorhiza viridis</i> , <i>Helleborus viridis</i> L. subsp. <i>Occidentalis</i> et <i>Thelypteris palustris</i> . Ce bois présente un intérêt particulier pour la reproduction de <i>Corvus frugilegus</i> où une petite colonie à proximité du château de Vaux a été recensée. On observe également <i>Dendrocops medius</i> , <i>Upupa epops</i> et <i>Athene noctua</i> dont la nidification est probable.
530020003	4,2	BOIS DE SOEUVRES	Massif boisé relativement homogène à flore d'humus neutre. Chênaie, chênaie-charmaie, bétulaie. Des parties inondées en hiver permettent la présence d'espèces végétales hygrophiles ou palustres. Intérêt ornithologique : indices de reproduction d'espèces rares : Pouillot siffleur, Pic mar, Roitelet triple bandeau, Lorient.
Arrêté de protection de biotope			
FR3800747	4,5	Mares de Mottais, de L'Hourmel et de La Petite Lande	Biotope remarquable par la variété et la rareté des espèces d'amphibiens qui y vivent : Crapaud accoucheur, Crapaud commun, Grenouille agile, Grenouille rieuse, Grenouille rousse, Grenouille verte, Rainette verte, Salamandre tachetée, Triton alpestre, Triton crêté, Triton marbré, Triton palmé, Triton ponctué.

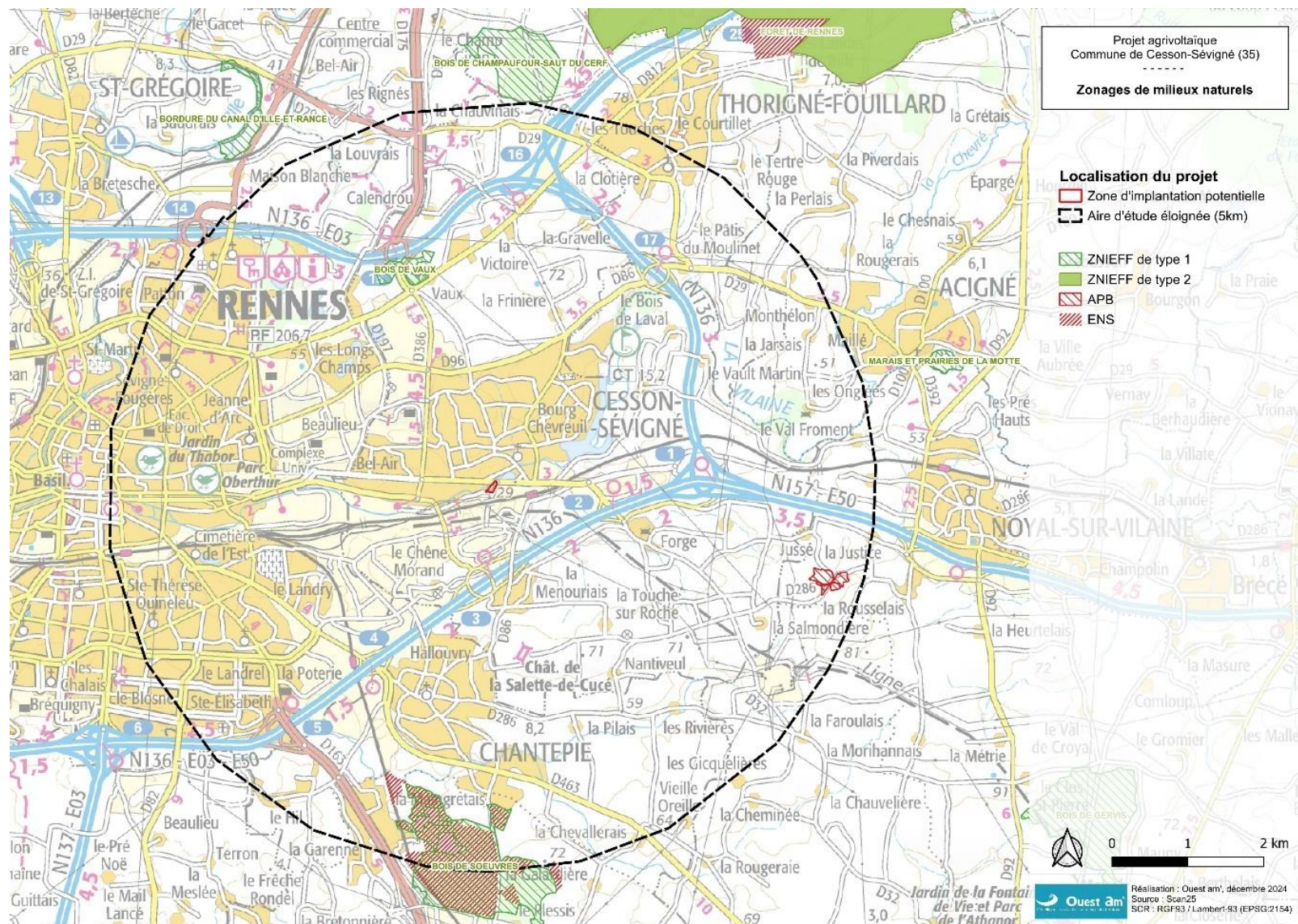
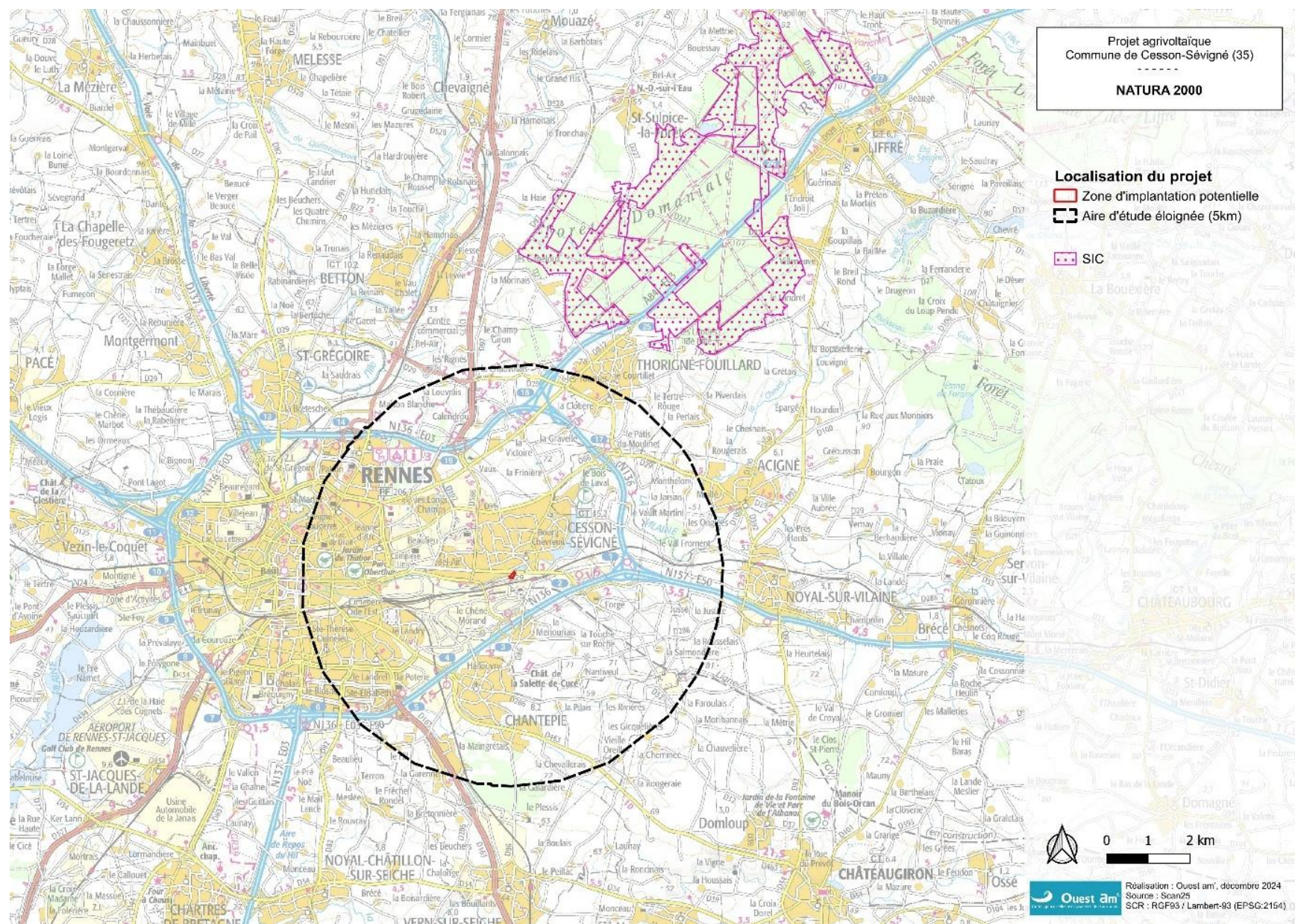


Figure 2 : Zonages de milieux naturels à proximité de la ZIP



2.2 ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

2.2.1 DONNEES FLORISTIQUES

Les données de l'Observatoire du Conservatoire Botanique National de Brest (ecalluna) ont été consultées le 14 novembre 2024. Ces données permettent de dresser la liste des espèces patrimoniales (Tableau 2) et invasives (Tableau 3) présentes ou historiquement présentes sur la commune.

Au total, 15 espèces patrimoniales et 38 espèces envahissantes ont été recensées sur la commune depuis 1850. Les données mentionnées avant les années 2000 sont considérées comme caduques (données mentionnées en gris dans le Tableau 2).

Tableau 2 : liste des espèces végétales patrimoniales référencées sur la commune de Cesson-Sévigné

Nom latin (Taxref v.17)	Nom français	Année dernière observation	Directive Habitat	Liste Rouge nationale (2018)	Liste Rouge Bretagne (2015)	PNA	ZNIEFF Bretagne	Protection
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	1986	-	LC	LC	-	-	PR
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide épigéios	1986	-	LC	NT	-	-	-
<i>Cerastium arvense</i>	Céraiste des champs	1970	-	LC	VU	-	X	PR
<i>Chondrilla juncea</i>	Chondrilla à tige de jonc	2021	-	LC	LC	-	X	-
<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis grenouille	1986	-	NT	NT	-	X	PR
<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis grenouille	1986	-	NT	NT	-	X	PR
<i>Cyanus segetum</i>	Bleuet des moissons	2004	-	LC	NT	-	X	-
<i>Helleborus viridis</i>	Hellébore vert	1986	-	LC	NT	-	X	-
<i>Najas minor</i>	Naïade mineure	1897	-	LC	NT	-	X	-
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	2020	-	LC	LC	-	-	PD
<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	2024	-	LC	LC	-	-	PD
<i>Plantago arenaria</i>	Plantain scabre	1984	-	LC	LC	-	X	-
<i>Sedum rubens</i>	Crassule rougeâtre	1970	-	LC	VU	-	X	-
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	2000	-	LC	LC	-	X	-
<i>Trifolium ochroleucon</i>	Trèfle jaunâtre	1986	-	LC	EN	-	X	-

LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ; VU : vulnérable ; En danger / PR : Protection régionale ; PD : Protection départementale

Tableau 3 : liste des espèces végétales invasives référencées sur la commune

Nom latin (Taxref v.17)	Nom français	Année dernière observation	Liste Rouge nationale (2018)	Liste Rouge Bretagne (2015)	Statut invasive Bretagne (2024)
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	2022	LC	-	IA
<i>Allium triquetrum</i>	Ail à trois angles	2002	LC	-	IA
<i>Bidens connata</i>	Bident à feuilles connées	1986	NA	-	AS
<i>Bidens frondosa</i>	Bident feuillé	2022	NA	-	IA
<i>Brassica napus</i>	Colza	2017	NA	-	AS
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	1987	NA	-	IP
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la Pampa	2009	NA	-	IA
<i>Cytisus multiflorus</i>	Cytise blanc	2001	NA	-	AS
<i>Delosperma cooperi</i>	Délosperme de Cooper	2021	NA	-	AS
<i>Dittrichia viscosa</i>	Inule visqueuse	2018	LC	-	AS
<i>Egeria densa</i>	Egéria dense	2020	NA	-	IA
<i>Elodea canadensis</i>	Elodée du Canada	1986	NA	-	IP

Nom latin (Taxref v.17)	Nom français	Année dernière observation	Liste Rouge nationale (2018)	Liste Rouge Bretagne (2015)	Statut invasive Bretagne (2024)
<i>Epilobium brachycarpum</i>	Epilobe d'automne	2021	NA	-	AS
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	1998	NA	-	AS
<i>Erigeron floribundus</i>	Vergerette à fleurs nombreuses	2022	NA	-	IP
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone	2022	NA	-	AS
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne	1986	NA	-	AS
<i>Hirschfeldia incana</i>	Hirschfeldie grisâtre	1987	LC	-	IP
<i>Laburnum anagyroides</i>	Aubour faux ébénier	2023	LC	-	AS
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	2022	LC	-	IA
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier-sauce	2019	LC	-	IA
<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule	2004	NA	-	IA
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	1987	LC	-	AS
<i>Leycesteria formosa</i>	Arbre aux faisans	2022	-	-	AS
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic à fleurs dichotomes	2022	NA	-	AS
<i>Petasites pyrenaicus</i>	Pétasite odorant	1987	NA	-	IP
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	2023	NA	-	IP
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	2022	LC	-	IP
<i>Prunus cerasus</i>	Cerisier acide	1970	NA	-	AS
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	2022	NA	-	IA
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	1986	NA	-	IA
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	2022	NA	-	IA
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	2016	NA	-	IA
<i>Setaria parviflora</i>	Sétaire à petites fleurs	2018	NA	-	AS
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole fertile	2017	NA	-	IP
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas	2022	NA	-	AS
<i>Vinca major</i>	Grande pervenche	2020	LC	-	AS
<i>Yucca gloriosa</i>	Yucca superbe	2017	NA	-	IP

NA : non applicable ; LC : préoccupation mineur / AS : A surveiller ; IP : Invasive potentielle ; IA : Invasive avérée

2.2.2 DONNEES FAUNISTIQUES

La recherche de données faune s'est faite à l'échelle de la commune de Cesson-Sévigné, en consultant le site de l'INPN et le site faune-bretagne.org. Ces sites ont été consultés le 13 novembre 2024.

Le nombre d'espèces par groupe taxonomique est présenté dans le tableau suivant.

La diversité faunistique sur la commune est importante et comprend de nombreuses espèces protégées.

Tableau 4 : Nombre d'espèces faunistiques connues sur la commune de Cesson-Sévigné, hors ichtyofaune et bivalves

Groupe Taxonomique	INPN	Faune-Bretagne	Espèces protégées
Amphibiens	8	9	9
Reptiles	3	3	3
Mammifères terrestres	25	20	4
Chiroptères	1	0	0
Oiseaux	107	146	124
Lépidoptères	64	67	0
Coléoptères	32	-	1
Odonates	27	27	1
Orthoptères	22	23	0
Gastéropodes	5	-	0

Compte tenu de leur écologie, plusieurs espèces protégées sont susceptibles de se trouver dans le périmètre d'étude de la faune :

- Amphibiens : Grenouille verte ;
- Reptiles : Couleuvre helvétique, Lézard des murailles ;
- Mammifères terrestres : Herrisson d'Europe, Ecureuil roux, Loutre d'Europe ;
- Oiseaux : Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Mineau domestique, Serin cini, Tarier pâle, Verdier d'Europe... ;

3. RESULTATS DES INVENTAIRES FLORISTIQUES ET ZONES HUMIDES

3.1 ZONES HUMIDES

3.1.1 CADRE REGLEMENTAIRE

La définition des zones humides se fait à l'aide de deux critères :

- le critère végétation : une **végétation spécifique hygrophile** (« qui affectionne les milieux plus ou moins gorgés d'eau »), permet de définir le caractère humide d'une formation végétale. Le critère flore prend en compte la nature des espèces (certaines sont caractéristiques de zones humides) et la surface couverte par ces espèces, ou bien la nature des communautés d'espèces végétales ;
- le critère sol : la délimitation de la zone humide se base sur la présence de **traces d'engorgement permanent ou temporaire du sol** (traces d'hydromorphie) qui déterminent plusieurs types pédologiques caractéristiques.

Deux arrêtés, parus successivement le 24 juin 2008 et le 1^{er} octobre 2009 en application des articles L. 214—7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement, viennent appuyer la méthodologie à employer pour définir ces zones humides. La circulaire du 18/01/2010 précise quant à elle la méthodologie à employer concernant la délimitation des zones humides.

Suite à la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des critères de sols et de végétation. Il rend caduc l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017.

On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, **ou dont** la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

a) Critère sol (pédologique)

La délimitation des zones humides selon le critère pédologique est basée sur une série de sondages réalisée à l'aide d'une tarière, avec caractérisation d'éventuels horizons hydromorphes (présences de traces d'oxydo-réduction, décoloration, engorgement, etc.).

Les traces d'hydromorphie et la profondeur d'apparition de ces traces d'hydromorphie sont recherchées afin de caractériser la morphologie des sols selon les critères exposés dans le tableau 2 (page suivante).

Ainsi, de façon synthétique, l'existence d'une zone humide est caractérisée par un sondage pédologique où des traces d'hydromorphie apparaissent dans les 25 (ou dans un cas particulier 50) premiers centimètres et où les manifestations de l'excès d'eau perdurent au-delà de cette profondeur.

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru à pied afin d'y effectuer une série de sondages à la tarière à main (Ø 70, profondeur maximale d'investigation = 1,2m) et chaque point de sondage a été géolocalisé.



D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 4 : Tableau GEPPA pour la caractérisation des zones humides

b) Critère Flore

Une zone humide selon le critère floristique est déterminée par une dominance d'espèces hygrophiles et/ou le rattachement de la végétation à une végétation (habitat CORINE Biotopes ou syntaxon) identifiée comme caractéristique de zone humide. Ces éléments sont listés dans l'arrêté du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009.

3.1.2 RESULTATS

a) Analyse pédologique

5 sondages pédologiques ont été réalisés le 5 décembre 2024 sur les zones d'espace vert dans le site : seuls espaces où des sondages étaient réalisables.

Aucun sondage n'a montré de sol hydromorphe associable à une classe du tableau du GEPPA. Aucun horizon hydromorphe n'a été mis en en avant. Les sondages montrent un premier horizon limoneux ou limono-caillouteux d'épaisseur variable avant un refus de tarière (la tarière bloque sur un obstacle) sur du remblai voir des altérites. Seul le premier sondage illustré dans la suite a permis de constater un sol profond sans refus de tarière : sol limoneux à limono-argileux et caillouteux en profondeur.



Figure 5 : Sondage 1, sol sain non hydromorphe, longueur 90 cm

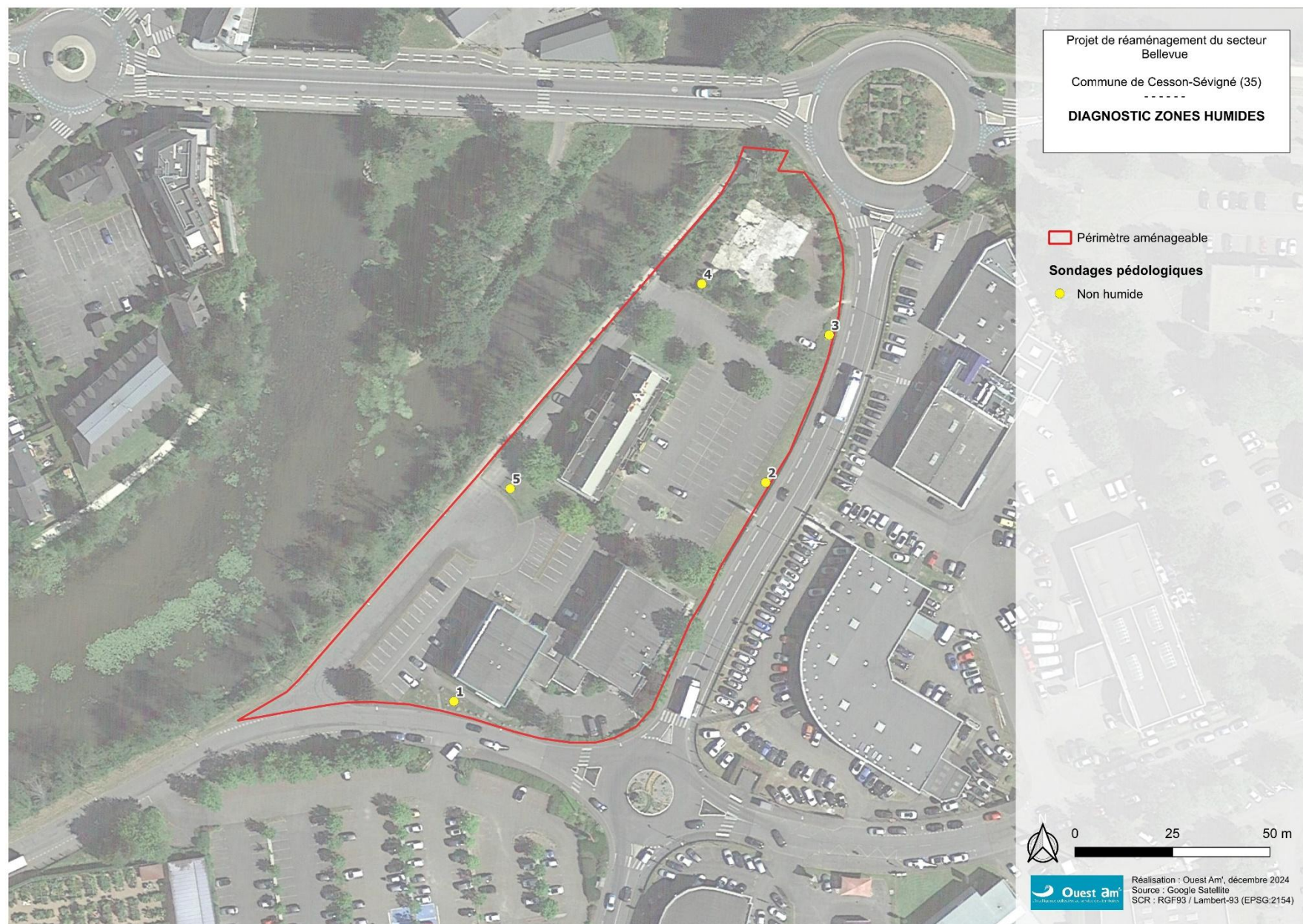


Figure 6 : Carte du diagnostic zones humides



Figure 7 : Sondage 1, 25 premiers cm



Figure 8 : Sondage 1, entre 25 et 50 cm



Figure 9 : Sondage 1, entre 80 et 90 cm



Figure 10 : Remblai caillouteux (refus de tarière), Sondage 2

Les caractéristiques des sondages sont détaillées dans le tableau à suivre.

Tableau 5 : Descriptif des sondages pédologiques

N° de SONDAGE	DESCRIPTIF						GEPPA	Zone humide
	profondeur d'investigation	texture	taches / concrétions		remarque	refus		
			oxy.	réd.				
1	0-90	Limoneux à limono-argileux caillouteux	-	-			rien	NON
2	0-35	Limoneux	-	-	STOP sur remblai caillouteux	X	rien	NON
3	0-65	Limoneux à limono-caillouteux	-	-	STOP sur horizon argilo-caillouteux (altérites ou remblai)	X	rien	NON
4	0-20	Limono-caillouteux	-	-	STOP sur caillou	X	rien	NON
5	0-40	Limoneux à limono-argileux caillouteux	-	-	STOP sur caillou	X	rien	NON

b) Analyse floristique

Aucune zone humide floristique n'a été mise en avant par l'analyse de la flore et des habitats (cf. 3.2 Flore et habitats).

Seule une espèce hygrophile (indicatrice de zone humide selon la réglementation) a pu être mise en avant : la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*). Elle est présente ponctuellement et ne peut nullement indiquer la présence d'une zone humide au vu de ses effectifs.

Bien qu'un passage en décembre ne soit pas optimal pour un inventaire exhaustif de la flore, l'analyse de la flore ne montre aucun potentiel pour la présence d'une zone humide floristique.

3.2 FLORE ET HABITATS

Un inventaire de la flore et des habitats du site a été réalisé le 5 décembre 2024. Il ne s'agit pas d'une période optimale pour l'observation de la flore toutefois cet inventaire permet de réaliser un pré-diagnostic de flore et d'estimer les potentialités floristiques.

3.2.1 HABITATS

Trois habitats différents selon la nomenclature CORINE Biotopes ont été identifiés dans le site ainsi qu'une mosaïque d'habitats impliquant deux de ces habitats : habitats en mélange.

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni indicateur de zone humide n'a été identifié.

Tableau 6 : Tableau des habitats

Code CORINE Biotopes	Intitulé	Code EUNIS	Code Natura 2000	Syntaxon	Surface (m ²)
85.12	Gazon urbain	E2.64	/	/	652
85.12 x 85.14	Gazon urbain avec Massifs ornementaux	E2.64 x I2.1	/	/	1266
85.14	Massifs ornementaux	I2.1	/	/	747
86.1	Parkings et bâtiments	J1.1	/	/	7097



Figure 11 : Carte des habitats

- **Gazon urbain**

Code CORINE Biotopes : 85.12

Cet habitat correspond aux surfaces herbacées dans le site. Les arbustes et arbres y sont absents ou rares. Cet habitat représente une prairie anthropique en milieu urbain qui est classiquement régulièrement tondue, ce qui limite l'expression d'une flore diversifiée. La pression de tonte est toutefois moindre suite à la déprise du site. Ce qui permet de voir cortège floristique un peu diversifié, mais qui reste composé d'espèces communes.

Cet habitat représente un intérêt floristique faible.



Figure 12 : Gazon urbain

Cortège floristique :

Achillea millefolium; Agrostis x murbeckii; Bellis perennis; Capsella bursa-pastoris; Cerastium glomeratum; Cirsium arvense; Cirsium vulgare; Dactylis glomerata; Daucus carota; Erigeron floribundus; Erigeron sumatrensis; Erodium cicutarium; Festuca gr. rubra; Ficaria verna; Geranium dissectum; Helminthotheca echinoides; Heracleum sphondylium; Hypochaeris radicata; Jacobaea vulgaris; Lamium hybridum; Lolium perenne; Lotus corniculatus; Lysimachia arvensis; Medicago arabica; Origanum vulgare; Oxalis corniculata; Picris hieracioides; Plantago coronopus; Plantago lanceolata; Poa annua; Ranunculus repens; Rumex acetosa; Rumex acetosella; Rumex obtusifolius; Schedonorus arundinaceus; Senecio vulgaris; Sherardia arvensis; Sonchus oleraceus; Stellaria media; Taraxacum sp.; Trifolium pratense; Veronica persica

- **Massifs ornementaux**

Code CORINE Biotopes : 85.14

Les Massifs ornementaux représentent les espaces verts arbustifs à arborés du site, principalement en bordure des bâtiments. Les essences présentes sont pour une grande partie exotique, une liste non exhaustive en a été faite. Il faut également signaler que des essences classées comme exotiques envahissantes ont été notées au sein de cet habitat : espèces plantées en grande majorité.

Cet habitat anthropique représente un intérêt floristique faible.



Figure 13 : Massifs ornementaux

Cortège floristique :

Strate arborée et arbustive :

Abelia x grandiflora; *Acer negundo*; *Acer platanoides*; *Betula pendula*; *Chamaecyparis lawsoniana*; *Cistus sp.*; *Cotoneaster sp.*; *Cytisus scoparius*; *Deutzia sp.*; *Eleagnus sp.*; *Euonymus japonicus*; *Grevillea rosmarinifolia*; *Malus domestica*; *Photinia serrulata*; *Prunus laurocerasus*; *Prunus sp.*; *Pyracantha sp.*; *Rubus sp.*; *Sambucus nigra*; *Tilia sp.*; *Viburnum tinus*

Strate herbacée :

Galium aparine; *Geranium robertianum*; *Hedera helix*; *Parietaria judaica*; *Phlomis sp.*; *Viola sp.*

- **Gazon urbain avec Massifs ornementaux**

Codes CORINE Biotopes : 85.12 x 85.14

Cette mosaïque d'habitats représente les deux précédents habitats en mélange sur des espaces herbacés fréquemment ponctués d'arbres et d'arbustes au nord du site.

Elle représente un intérêt floristique faible.



Figure 14 : Gazon urbain avec Massifs ornementaux

- **Parkings et bâtiments**

Code CORINE Biotopes : 86.1

Cet habitat représente toutes les surfaces artificialisées et non végétalisées. Il ne représente pas d'intérêt floristique.

3.2.2 FLORE

68 taxons de flore vasculaire ont été identifiés sur le site. Au vu de la date de passage, cet inventaire n'est pas exhaustif. Les espèces horticoles exotiques non invasives n'ont pas fait l'objet d'un référencement exhaustif.

Aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée dans le site et le potentiel pour cette flore est faible.

6 espèces classées comme invasives (aussi appelées espèces exotiques envahissantes) en Bretagne¹ sont listées sur le site. Seules les espèces représentant le niveau de menace le plus haut (Invasive Potentielle et Invasive Avérée) ont été cartographiées. De plus la Vergerette à fleurs nombreuses (*Erigeron floribundus*) n'a pas non plus été cartographiée : c'est une espèce bisannuelle volubile dont la répartition change régulièrement (carte caduque au bout de un ou deux ans). De plus elle est très abondante en ville et représente une menace faible : la menace qu'elle représente est seulement pour des habitats naturels patrimoniaux pionniers comme des pelouses qui sont absentes en contexte urbain.

Tableau 7 : Flore invasive

Nom scientifique (Taxref v.17)	Nom vernaculaire	Statut invasive Bretagne (2024)
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable negundo	AS
<i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip., 1865	Vergerette à fleurs nombreuses	IP
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	AS
<i>Euonymus japonicus</i> L.f., 1780	Fusain du Japon	AS
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier palme	IA
<i>Pyracantha</i> sp.	Buisson ardent	IP

Définitions des statuts :

IA : Invasive Avérée. Plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.

IP : Invasive Potentielle. Plante non indigène présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles et risquant de devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée.

AS : A Surveiller. Dans les milieux naturels ou semi-naturels, [...] plante non indigène ne présentant actuellement pas (ou plus) de caractère envahissant avéré ni d'impact négatif sur la biodiversité dans le territoire considéré, mais dont la possibilité de développer ces caractères [...] n'est pas totalement écartée [...]. La présence de telles plantes sur le territoire considéré, en milieux naturels ou anthropisés, nécessite une surveillance particulière, et peut justifier des mesures rapides d'intervention.

¹ Burguin E., 2024 - Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes en Bretagne. Mise à jour 2024. DREAL Bretagne / Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 33 p. + 4 annexes.

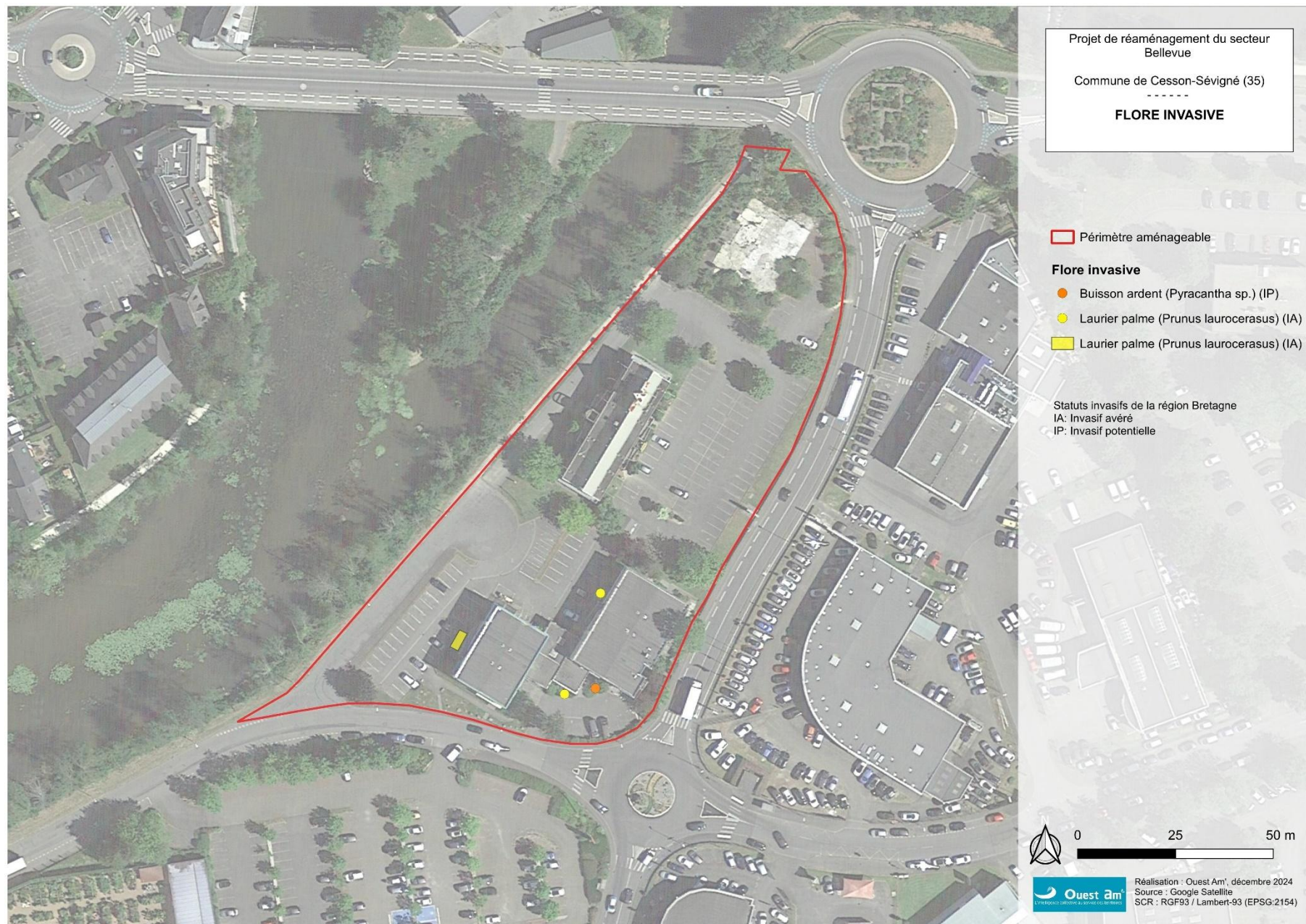


Figure 15 : Carte de la flore invasive

- **Laurier palme (*Prunus laurocerasus* L., 1753)**

Statut : Invasive Avérée

Cet arbuste qui peut faire jusqu'à 8 mètres de haut a été largement utilisé pour former des haies horticoles et il colonise maintenant fréquemment les milieux forestiers. Les graines sont facilement propagées par les oiseaux qui mangent les fruits. Cet arbuste est reconnaissable à ses feuilles lancéolées et d'un vert luisant. Au printemps les fleurs blanches groupées en grappes étroites sont aussi remarquables.

Dans le site trois stations ont été localisées : deux massifs horticoles au sud et une station spontanée d'un jeune arbuste d'un massif ornemental.

Cette plante représente une menace forte dans les milieux boisés naturels, en contexte urbain elle représente une menace modérée.



Figure 16 : Haie de Laurier palme à l'ouest



Figure 17 : Station spontanée de Laurier palme dans un Massif ornemental

- **Buisson ardent (*Pyracantha* sp.)**

Statut : Invasive Potentielle

Le buisson ardent est un arbuste dressé faisant 1 à 4 m de hauteur. Il est originaire d'Asie et a été largement diffusé en tant que plante ornementale. Il a un port buissonnant et peut être large de 3 m. Il a des feuilles ovales (2 à 5 cm de longueur pour 1 à 2 cm de large) qui sont glabres, luisantes et légèrement crénelées sur les bords. Les rameaux portent de nombreuses épines de 1 à 2 cm de long qui lui donnent son qualificatif de « ardent ». Il a des ombelles de 5 à 20 fleurs blanches avec de nombreuses étamines bien visibles. Ces dernières produisent des baies jaunes ou rouges en fin d'été jusqu'à l'automne.

Cet arbuste représente une menace modérée. Il forme un petit massif dans le site où il a été planté. Il tend en Bretagne à montrer une tendance au développement d'un comportement envahissant en milieux naturels où il est naturalisé ponctuellement.



Figure 18 : Buisson ardent

4. RÉSULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES

4.1 OISEAUX

Les oiseaux ont été recherchés le 13 novembre 2024 à l'ouïe et à vue au sein des bâtiments et des espaces verts du périmètre aménageable, ainsi qu'en périphérie immédiate.

Treize espèces ont été recensées sur le site et à proximité.

Le périmètre aménageable comporte très peu d'arbres. De surcroît, il s'agit d'arbres assez jeunes et aucun de comporte de cavité ou d'écorces décollées. Ainsi, les oiseaux ont été observés en majorité dans la ripisylve de la Vilaine. Le cortège d'oiseaux observé est typique des milieux urbains en bordure de cours d'eau.

Concernant les espèces inféodées aux milieux boisés et buissonnants, il s'agit de la Bergeronnette grise, de l'Étourneau sansonnet, de la Mésange bleue, de l'Orite à longue queue, de la Pie bavarde, du Pinson des arbres, du Roitelet huppé, du Rougegorge familier et du Troglodyte mignon. Les quelques arbres et arbustes du périmètre aménageable sont potentiellement favorables à la nidification de seulement quelques espèces telles que le Pinson des arbres, le Rougegorge familier et le Pigeon ramier. Mais les principales zones favorables à la nidification des oiseaux forestiers sont situées en bordure de Vilaine.

Le Canard colvert, le Héron cendré et la Mouette rieuse sont liés à la Vilaine.

Les bâtiments ne sont pas favorables à la nidification du Moineau domestique. Aucun indice de présence n'a été identifié et aucune cavité n'est présente.

Tableau 8 : Espèces d'oiseaux recensées lors du passage hivernal du 13 novembre 2024

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectif	Liste rouge France Hivernant (2011)	Liste rouge France De passage (2011)	Liste rouge Bretagne De passage (2015)	Directive Oiseaux Annexe 1	Espèce protégée	Déterminant ZNIEFF (2004)
Bergeronnette grise	Motacilla alba	1	NA ^d	-	DD		art. 3	
Canard colvert	Anas platyrhynchos	3	LC	NA ^d	LC			
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	2	LC	NA ^c	LC			
Héron cendré	Ardea cinerea	1	NA ^c	NA ^d	DD		art. 3	X
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	3	-	NA ^b	LC		art. 3	
Moineau domestique	Passer domesticus	5	-	NA ^b	-		art. 3	
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	2	LC	NA ^d	LC		art. 3	X
Orite à longue queue	Aegithalos caudatus	4	-	NA ^b	DD		art. 3	
Pie bavarde	Pica pica	2	-	-	-			
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	4	NA ^d	NA ^d	DD		art. 3	
Roitelet huppé	Regulus regulus	1	NA ^d	NA ^d	DD		art. 3	
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	1	NA ^d	NA ^d	DD		art. 3	
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	1	NA ^d	-	-		art. 3	

NA : non applicable ; DD : donnée insuffisante ; RE : nicheur disparu ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure



Figure 19 : Carte de localisation des espèces d'oiseaux recensées lors du passage hivernal du 13 novembre 2024

4.2 CHIROPTERES

Le site a été prospecté en extérieur et à l'intérieur des bâtiments sud, le 13 novembre 2024, pour relever des gîtes ou gîtes potentiels de chiroptères.

Pour les gîtes arboricoles, ce sont les arbres avec des cavités, des fissures, des écorces. Les vieux arbres en particulier, ont une grande potentialité due à leurs branches mortes et/ou leurs troncs creux. Sur le site, chaque arbre a été inspecté. **Aucun gîte arboricole n'a été recensé.**



Figure 20 : Bâtiments prospectés, ayant une très faible potentialité de gîtes de chiroptères

Pour les gîtes anthropophiles, les bâtiments les plus favorables sont ceux possédant un grenier ou une cave, ainsi que des combles en bois. Les chiroptères peuvent aussi s'abriter dans les fissures des structures. Cependant il faut que ces abris offrent une température stable, de l'obscurité, une sécurité face aux prédateurs et aux perturbations (ainsi qu'une humidité stable pour certaines espèces). Les bâtiments anciens en particulier, ont une grande potentialité. Sur ce site, on trouve trois bâtiments : deux en béton avec des toitures en tôle, et un hôtel. Les deux bâtiments accessibles ont été entièrement examinés : chaque pièce a été inspectée pour rechercher des traces de guano (déjections de chiroptères) au sol et des ouvertures au plafond. L'extérieur des bâtiments a également été inspecté pour identifier d'éventuelles fissures, cavités ou ouvertures. Les toits en tôle des deux bâtiments n'offrent pas d'abris avec une température stable, ce qui limite leur potentiel pour héberger des chiroptères. **Aucun gîte n'a été recensé au sein des bâtiments prospectés.**

Concernant le troisième bâtiment, étant occupé, il n'a pas pu être inspecté et sa structure suggère un faible potentiel pour les gîtes. Un petit local en béton à proximité, qui pourrait présenter un certain intérêt, était fermé par un cadenas et il semblait servir à stocker des biens.

4.3 AMPHIBIENS, INVERTEBRES, MAMMIFERES TERRESTRES ET SEMI-AQUATIQUES ET REPTILES

D'autres groupes faunistiques ont été étudiés, en particulier les groupes suivants, pouvant trouver refuge au sein des bâtiments et des espaces verts : les mammifères terrestres, les reptiles et les amphibiens. La période de passage (13 novembre 2024) est défavorable à l'observation de cette faune.

Les bâtiments ne présentent pas d'anfractuosités susceptibles d'accueillir les espèces ciblées. Aucun indice de présence n'a été découvert à l'intérieur des bâtiments.

Les espaces verts sont petits et fragmentés. Ils sont pollués avec de nombreux déchets, parfois toxiques. Le potentiel d'accueil est donc très limité.

5. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Sur la base des inventaires de la faune menés en période hivernale, nous avons pu constater que **le périmètre aménageable ne présente pas de sensibilités ni de potentialités notables pour la faune. Ainsi, des inventaires complémentaires ne sont pas nécessaires.**

Seulement les arbres et arbustes présentent un enjeu de conservation en période de nidification concernant des espèces communes, mais protégées. Ils sont en effet favorables à la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux : Pinson des arbres et le Rougegorge familier. Cependant, les habitats favorables pour ces espèces sont situés principalement en bordure de Vilaine, donc en dehors du périmètre d'aménagement.

Aucune zone humide n'a été identifiée sur le critère pédologique ou floristique. Pour ce dernier critère, il n'a pas été identifié de potentialité pour la présence d'une zone floristique à une période plus favorable à l'observation de la flore.

Les inventaires floristiques n'ont pas montré d'espèce patrimoniale ou protégée ni d'habitat d'intérêt communautaire. Les potentialités de la présence de plantes patrimoniales sur la base du passage hivernal réalisé sont faibles.

6. PRÉCONISATIONS

6.1 PRECONISATION DE MESURES DE REDUCTION D'IMPACT

Le projet est concerné par deux mesures de réduction afin de ne pas déranger ou détruire l'avifaune en période de nidification :

- Débroussaillage avant la démolition des bâtiments.
- Débroussaillage a réalisé entre le 1^{er} août et le 15 mars.

Des espèces floristiques classées comme invasives ont été identifiées, en particulier du Laurier palme (*Prunus laurocerasus*) et du Buisson ardent (*Pyracantha sp.*). Il est conseillé de supprimer les stations de ces plantes dans le cadre de l'aménagement. Le produit de la coupe de ces plantes peut être traité comme des déchets verts classiques.

Les gravats issus de la démolition devront être évacués chaque semaine pour éviter une colonisation du site par le Lézard des murailles.

6.2 PRECONISATIONS DE GESTION ET D'AMENAGEMENTS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE

6.2.1 PLANTATIONS D'ESPECES LOCALES

En cas de replantation d'arbres sur le site, il est recommandé d'utiliser des espèces locales : le châtaignier (*Castanea sativa*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), les merisiers (*Prunus avium*), le prunellier (*Prunus spinosa*), l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), l'If commun (*Taxus baccata*), etc.

6.2.2 HABITATS FAVORABLES A LA PETITE FAUNE

L'installation de gabions, de murets en pierre pourrait favoriser la présence de la petite faune urbaine (placette de thermorégulation, cache, site de ponte).

6.2.3 HABITATS FAVORABLES AUX INSECTES

Les insectes peuvent être assez opportunistes quant au choix des habitats. Ainsi, une gestion diffuse et douce de la végétation (quelques placettes laissées en libre développement avec une gestion par fauche annuelle) permettra aux insectes de pouvoir se développer.

L'installation d'hôtels à insectes offrirait un support pédagogique et de sensibilisation aux résidents.

Avantages des aménagements :

Outre le fait d'offrir un potentiel d'accueil optimal pour la biodiversité, les aménagements et la gestion écologique de l'espace permettront aux insectes de s'installer et de participer à la ressource trophique des autres espèces (oiseaux, chiroptères, amphibiens, reptiles...).

6.2.4 HABITATS FAVORABLES AUX OISEAUX

Quelques espèces d'oiseaux sont susceptibles de fréquenter les espaces extérieurs suite à la réalisation du projet. Suivant les recommandations de la gestion de la végétation précisées précédemment, la pose de nichoirs peut permettre un potentiel d'accueil supplémentaire, notamment dans un contexte urbain.

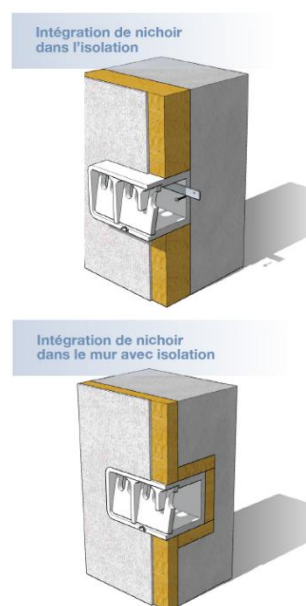
Ainsi, quelques nichoirs à mésanges, Rougequeue noir, ou encore Martinet s'ils sont prévus dans les plans des bâtiments peuvent être installés.

Point de vigilance : installer les nichoirs en dehors de tout risque de prédation (chats notamment). Il est aussi nécessaire de nettoyer les nichoirs d'une année sur l'autre, après la nidification, pour réduire le risque de disséminer des parasites dans les nichées.

Les illustrations suivantes permettent de visualiser les possibilités d'installations des nichoirs :

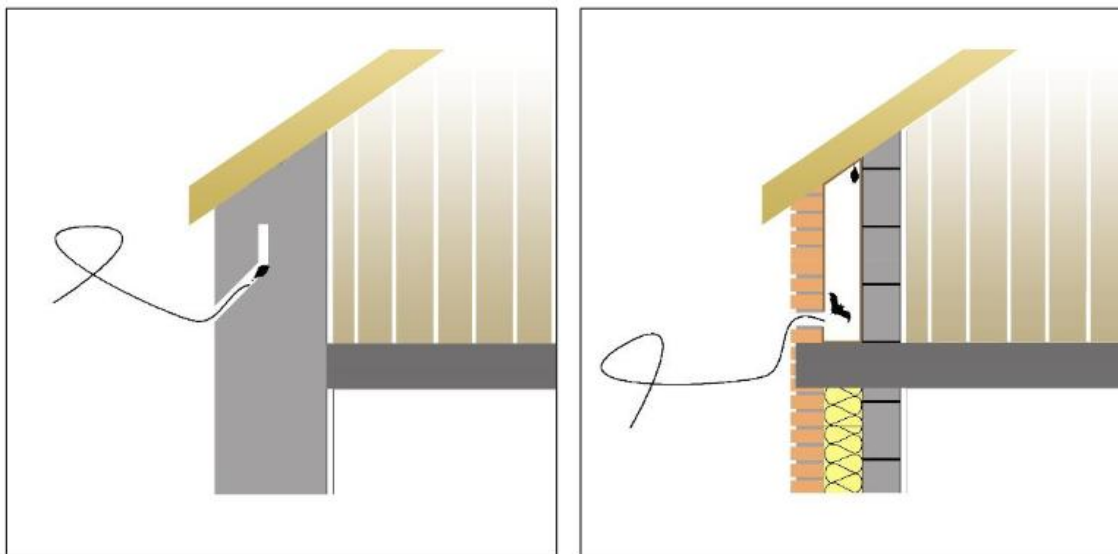


Exemples de nichoirs incorporés dans les murs pour le Martinet noir



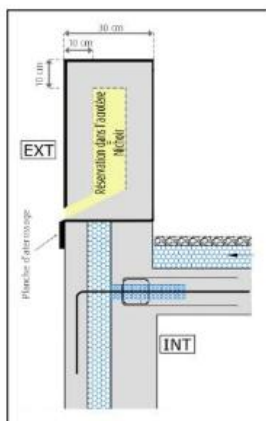
6.2.5 HABITATS FAVORABLES AUX CHIROPTERES

A l'image des installations de nichoirs pour les oiseaux, quelques gîtes artificiels en faveur des chiroptères peuvent être disposés en façade des bâtiments :



Exemples et schémas de constructions de gîtes dans la structure du bâti : Schéma 1 : réservation dans la maçonnerie. Schéma 2 : espace réservé dans un mur creux (Sources : Cerema)

Lorsqu'il s'agit d'habitat en construction, il est également possible de prévoir des réservations dans l'acrotère pour permettre d'y constituer une structure favorable aux chiroptères.



Source : CEREMA

De manière générale, l'éclairage nocturne sera à proscrire pour le jardin partagé. La pollution lumineuse est une gêne pour de nombreuses espèces animales (fuite du site, perturbation dans le rythme circadien, ...).